

Conditions 2022 à respecter pour mesurer le "déplacement lège" (poids) du bateau
Et/ou prendre les mesures à flot.**

Le bateau doit être mesuré dans les conditions suivantes :

- Le bateau sec (ne pas laisser d'eau dans les fonds et sur le pont) ;
- Complètement gréé avec tous les espars [y compris tangon(s) de spinnaker et jockey pole (s'il y a lieu)], gréement dormant, pataras, bastaques hautes et basses, drisses, écoutes de grand-voile (et d'artimon s'il y a lieu), hale-bas(s).
- Moteur principal installé ou moteur hors-bord arrimé dans la position qu'il occupe en course ;
- Batteries à leurs places ;
- Coussins de banquettes à bord dans leur position normale si ils sont embarqués en régate ;
- Tous les éléments des aménagements qu'ils soient amovibles ou pas, y compris éviers, couchettes, planchers et table de carré doivent être à bord dans leur position normale ;
- Equipements standard à bord s'ils figurent dans la liste des équipements du bateau standard.

Les éléments suivants ne doivent pas se trouver à bord dans les conditions de mesures :

- Les voiles, bras et écoutes de génois et de spinnaker, les équipements et pièces de remplacement du gréement courant et du gréement dormant ;
- Carburant, eau, ballast variable et contenu de tous les autres réservoirs. Les bouteilles de gaz doivent être enlevées (la présence de fuel peut être tolérée. Elle sera alors déduite du déplacement et la stabilité ajustée en conséquence) ;
- Nourriture, ravitaillement et ustensiles de cuisine ;
- Ancres, chaînes, câblots, aussières et défenses ;
- Vêtements, couchage et effets personnels ;
- Tous équipements de sécurité amovibles ;
- Outils et pièces de rechange ;
- Petit matériel et équipement amovible (manivelles de winch, etc...) ;
- Equipements électroniques portables non solidaires du bateau de façon permanente ;
- Equipage.

Si pour des raisons pratiques, il n'est pas possible d'enlever tous les éléments décrits ci-dessus (par exemple le carburant), il est accepté d'en déduire le poids à partir du poids brut du bateau.

En absence d'autres informations, le poids du bateau peut être calculé par déduction des éléments décrits ci-dessus sur le poids d'un bateau ou de son déplacement.

Le Centre de Calcul de Jauge se réserve le droit de refuser ces données si elles se révèlent inadaptées et peut calculer le poids d'un bateau non pesé en se basant sur des informations contenues dans d'autres certificats, sur des informations d'architectes ou sur d'autres sources.

**** : En l'absence de règles de classe qui peuvent définir des conditions différentes.**

Les conditions complémentaires suivantes permettent de déterminer la position du centre de gravité du bateau lors de la jauge à flot:

- Tout le gréement courant avant ramené au pied de mât.
- Les drisses raidies, lovées et rangées à leur place.
- Tout le gréement courant arrière dans sa position normale.
- Le mât incliné maximum sur l'arrière.
- La bôme en position horizontale.
- Un tangon en place si utilisé en course.
- A prévoir : 2 tangons en tout de longueur similaire.